



COOP DE MANSLE & CVE

VALORISATION DE LA MATIERE ORGANIQUE EN NORD CHARENTE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE

11 SEPTEMBRE 2024, AUSSAC-VADALLE, CHARENTE



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par CVE et Coop de Mansle



Synthèse de la réunion

Les participants

Environ 50 personnes ont participé à cette réunion publique, invitées par une carte d'invitation distribuée début juillet 2024 dans toutes les boîtes aux lettres des communes environnantes : Aussac-Vadalle, Maine-de-Boixe, Nanclars, Puyréaux (au total environ 1800 habitants informés).

Déroulé de la réunion publique

- Présentation des porteurs du projet
- Les grands défis actuels de notre société
- Présentation de la démarche de Coop de Mansle et CVE
- Le dispositif de concertation
- Proposition d'une réflexion sur le choix du site d'implantation
- Les enjeux locaux
- Temps d'échanges et de questions-réponses sur le projet et les attentes des citoyens

Calendrier du projet Nord Charente

- 2024 : Phase d'étude et de concertation
- Juillet 2024 : Mise en ligne du site Internet
- 10 juillet 2024 : Distribution du tract d'information
- Printemps 2025 : Dépôt prévu des demandes d'autorisation en préfecture
- Fin 2025 : Consultation publique
- 2026 : Début des travaux de construction
- 2028 : Mise en service

La démarche de la Coop de Mansle

La Coop de Mansle a initié une démarche visant à valoriser la matière organique grâce à la méthanisation, en partenariat avec CVE, expert en énergies renouvelables. Dans une logique de circuit court et d'économie circulaire, les matières seront converties en biométhane injecté dans le réseau de gaz ainsi qu'en engrais organique naturel.

Apports de la réunion publique

Les échanges ont permis de répondre à certaines questions et d'identifier de nombreux sujets importants aux yeux des participants. Les questions n'ayant pu être abordées faute de temps font l'objet de réponses complémentaires des porteurs du projet par écrit dans ce compte-rendu.

Une valorisation locale des matières – Le fonctionnement de la future filière de valorisation a fait l'objet d'échanges, notamment au sujet de la typologie et de la provenance des matières qui seront valorisées, et sur la manière dont elles seront collectées et préparées.

La production d'un engrais organique naturel – Les participants ont questionné la qualité de l'engrais organique qui sera produit. Des éléments de réponse ont été fournis concernant ses avantages pour l'agriculture, l'amélioration de la fertilité des sols agricoles.

La production de biométhane – Les caractéristiques du biométhane et son injection dans le réseau.

Le choix du site d'implantation – CVE et Coop de Mansle ont proposé aux participants de réfléchir collectivement au choix du site d'implantation ce qui a généré peu d'enthousiasme, les participants à la réunion ont indiqué préférer échanger sur les impacts possibles sur le cadre de vie, le trafic routier et l'environnement. Les porteurs du projet prennent acte de cette réponse et proposent de focaliser le dialogue sur ces enjeux afin d'assurer une intégration territoriale harmonieuse qui garantisse le respect de la qualité de vie des habitants et les besoins des agriculteurs.

L'information et le dialogue – Les porteurs du projet souhaitent maintenir un dialogue avec les habitants :

- L'appel à volontaires (initialement pour le choix du site d'implantation) reste ouvert pour toute question ou réflexion autour du projet.
- une visite d'un site similaire sera prochainement proposée sur inscription via le site : <https://cve-nord-charente.fr/visite-methaniseur-mignebiomethane/>
- Le site web du projet sera mis à jour régulièrement

Tables des matières

Synthèse de la réunion	1
Tables des matières.....	2
Les participants	3
Introduction	4
➤ Invitations à la réunion publique.....	4
➤ Le mot du maire de Aussac-Vadalle.....	4
➤ Introduction des porteurs du projet	5
➤ Une démarche volontaire.....	5
Présentation des porteurs du projet	6
➤ La Coop de Mansle	6
Une coopérative agricole du Nord Charente.....	6
Témoignages d'agriculteurs du Nord Charente.....	7
➤ Répondre aux enjeux de société	8
➤ Le partenariat Coop de Mansle - CVE	9
La Coop de Mansle, une coopérative proche de ses adhérents.....	9
CVE, un expert reconnu de la méthanisation.....	9
Un partenariat fort et complémentaire.....	10
Le projet Nord Charente : Une filière de valorisation pour les territoires et les agriculteurs du nord de la Charente	10
➤ Valoriser localement la matière organique	11
Généralités.....	11
Typologie des matières organiques valoriser	11
➤ La production d'un gaz renouvelable.....	13
➤ La production d'un engrais organique de qualité.....	13

➤ Témoignages d'agriculteurs investis dans le projet	15
➤ Considérations économiques et financières	16

Engager un dispositif de concertation avec les acteurs du territoire	17
---	-----------

Réflexion sur le choix du site d'implantation	18
--	-----------

➤ Engager une réflexion commune pour définir le choix du site d'implantation	18
Critères de définition du site d'implantation et processus proposé	18
L'opportunité de chercher une alternative au site d'implantation identifié écartée.....	20
Des préoccupations qui se concentrent sur les enjeux liés au cadre de vie autour du site proposé.....	20

➤ Les enjeux liés à l'implantation du méthaniseur Nord Charente.....	20
Le trafic routier sur les axes routiers locaux.....	20
Maîtrise de l'environnement olfactif.....	22
Interaction avec le voisinage	22
Proposition d'une visite de site de méthaniseur.....	23

Conclusion.....	24
------------------------	-----------

Annexes.....	25
---------------------	-----------

➤ Annexe n°1 : Feuille d'informations municipale de la commune de Aussac-Vadalle datant du 28 juin 2024	25
➤ Annexe n°1 : Tract d'informations distribué aux habitants.....	26
➤ Annexe n°3 : Actualité sur le site Internet du projet	28
➤ Annexe n°4 : Remarques et question posées lors de la réunion via l'interface Slido	29

Les participants

Environ 50 habitants ont participé à cette réunion publique, après avoir reçu une carte d'invitation distribuée le 10 juillet 2024 dans toutes les boîtes aux lettres des communes environnantes : Aussac-Vadalle, Maine-de-Boixe, Nanclars, et Puyréaux. Parmi les participants, on comptait :

- Environ 20 personnes d'Aussac-Vadalle
- 3 personnes de Maine-de-Boixe
- Environ 15 personnes de Puyréaux
- 2 personnes de Tourriers
- Environ 10 personnes de Nanclars

Les organismes suivants étaient représentés lors de la réunion publique.

Collectivités Territoriales

Commune de Aussac-Vadalle

LIOT Gérard, Maire

Commune de Puyréaux

VIDAL Laurent, 1^{er} adjoint au maire

Porteurs du projet

Coop de Mansle

CHAMOULEAU Guillaume, Agriculteur, Président de la Coop de Mansle
MONTASSIER Xavier, Agriculteur, Administrateur de la Coop de Mansle
DANIAU Pierre-Louis, Agriculteur

CVE

CHARLOT Marie-Laure, Directrice du Développement CVE Biogaz
POYER Antoine, Chef de projet CVE biogaz
PERIVIER Vincent, Responsable Valorisation CVE Biogaz

Animation

Quelia, mandatée par CVE et Coop de Mansle pour animer la réunion

DELATTE Constant, Concertant
MEDDAHI Ismaël, Concertant

Introduction



Projet de valorisation de la matière organique par la méthanisation Réunion publique – 11 septembre 2024 – Aussac-Vadalle

➔ Invitations à la réunion publique

Les invitations à la réunion publique ont été diffusées de la manière suivante :

- Via le bulletin de Aussac-Vadalle distribué par la mairie à tous les habitants de la commune le 28 juin 2024
- Par courrier le 10 juillet 2024 et par mail le 8 juillet 2024 aux 4 mairies concernées
- Par un tract d'information distribué le 10 juillet 2024 dans près de 600 boîtes aux lettres des communes environnantes : Maine-de-Boixe, Nanclars et Puyréaux
- Par mail aux associations locales ADEQ et Riverains de la Duchesse
- Par mail à la liste des inscrits à la lettre d'information
- Par distribution du tract par la mairie de Aussac le 15 juillet 2024



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE
Feuille d'informations municipales
N°274 du 28 juin 2024

Résidence Senior :

Le projet de résidence senior se concrétise et les travaux de terrassement viennent de commencer. Il s'agit pour cette première tranche de réaliser 4 logements et une salle d'activités partagées. Les logements seront disponibles à partir de mai 2025. Le coût de la réalisation est de 597 000 € TTC pour la première phase. Pour la première tranche l'ensemble des aides accordées est de 308 816 €. Les fonds propres de la commune sont de 108 135 € et le solde est financé par un Prêt Logements Sociaux (PLS) de 180 000 €. Le remboursement du PLS est couvert par les loyers.

Bruits de voisinage :

L'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 20 avril 1999 régit les dispositions concernant les bruits de voisinage. En dehors des activités professionnelles, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, etc., ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes : les jours ouvrables : de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ; Les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00. Il faut bien sûr faire preuve de tolérance au regard des contraintes météo et des impératifs de chacun, dans la mesure où il n'y a pas de caractère répétitif à ces travaux.

Département de la Charente : Coup de pouce pour les vacances 2024

Le Département de la Charente vous informe que le dispositif Coup de pouce pour les vacances est reconduit pour les vacances d'été 2024. Pour tous renseignements complémentaires : www.lacharente.fr ou par téléphone au 05 16 09 76 47 / 05 16 09 76 36.

CALITOM Sacs Jaunes :

Les très bons résultats obtenus par le déploiement du nouveau schéma de collecte (- 40% d'ordures ménagères, +15% de tri...) ont conduit Calitom à accélérer le calendrier de mise en œuvre du schéma. Cette évolution passe par l'équipement des foyers de sacs transparents pour les ordures ménagères en remplacement des sacs opaques, de bacs individuels pour les ordures ménagères et les emballages recyclables partout où cela sera techniquement possible. Calitom va fournir gratuitement des bacs à tous les administrés de la commune entre mai et décembre 2024. Afin d'éviter aux usagers des frais inutiles, il va être mis fin aux achats groupés de bacs à compter du 1er juillet prochain.

Messe de la Paroisse

Messe en l'église Saint-Pierre d'Aussac le samedi 20 juillet 2024 à 18h30.

Projet de valorisation de la matière organique porté par la Coopérative de Mansle et la Société C.V.E.

Une réunion publique est programmée par les porteurs de projet le mercredi 11 septembre 2024 à 18 h30 au Centre Socio-culturel.

Mairie 61, rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE
Tél : 05.45.20.61.60 Internet : www.aussac-vadalle.fr



Figure 1 : Bulletin municipal de Aussac-Vadalle du 28 juin 2024

➔ Le mot du maire de Aussac-Vadalle

Gérard Liot, maire de Aussac-Vadalle, remercie les participants pour leur présence à cette réunion publique. Il précise que cette réunion a été organisée à la demande de la mairie, qui, après avoir examiné le projet, a souhaité offrir une opportunité d'information et de dialogue aux habitants de la commune ainsi qu'à ceux des communes voisines. Il met en avant l'importance de la transparence des entreprises pour maintenir une relation ouverte avec la population et exprime sa gratitude aux porteurs du projet pour leur engagement en ce sens.

➔ Introduction des porteurs du projet

Constant Delatte, Quelia, invite en premier lieu les porteurs du projet à se présenter.

L'équipe de la Coop de Mansle est représentée par :

- Guillaume Chamouveau, Agriculteur et Président de la structure
- Xavier Montassier, Agriculteur et Administrateur de la structure
- Pierre-Louis Daniau, Agriculteur

L'équipe de la Coop de Mansle est représentée par :

- Marie-Laure Charlot, Directrice du Développement CVE Biogaz
- Antoine Poyer, Responsable Développement Projets (Centre-Ouest) CVE Biogaz
- Vincent Perrivier, Responsable Valorisation (Grand-Ouest) CVE Biogaz

➔ Une démarche volontaire

Cette réunion ne répond pas à une obligation réglementaire

✓ Cadre réglementaire

- ✓ Demandes d'autorisations → printemps 2025
- ✓ Consultation publique → après printemps 2025

➤ Le choix volontaire de Coop de Mansle et CVE

- Vous informer, vous rencontrer
- Se donner un temps de réflexion collective
- Avant la prise de décisions



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

10

dossier auprès des services de l'État (prévu au printemps 2025), afin de permettre à chacun de se faire une opinion éclairée.

Il invite les participants à exprimer leurs attentes et à poser des questions à tout moment, à l'oral, à l'écrit ou en utilisant l'interface interactive Slido.

Les questions posées via Slido sont répertoriées en annexe p.29. Les questions auxquelles CVE n'a pas pu répondre sont également incluses dans ce compte rendu.

Ordre du jour

La Coop de Mansle

- Description

Contexte & Enjeux

- Enjeux globaux
- Notre réflexion

Le partenariat Coop de Mansle - CVE

La démarche Coop de Mansle - CVE

- Un fertilisant organique
- Matières valorisées
- Concertation
- Témoignage d'agriculteurs
- Un gaz renouvelable
- Site d'implantation
- Trafic routier

Calendrier

Questions / Réponses autour du projet jusqu'à 20h15



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

12

Constant Delatte, Quelia, explique que cette réunion ne répond à aucune obligation réglementaire. Il précise que les porteurs du projet ont pris l'initiative d'informer et de dialoguer sur le projet avant le dépôt du



Présentation des porteurs du projet

➔ La Coop de Mansle

Une coopérative agricole du Nord Charente

UNE COOPERATIVE A TAILLE HUMAINE

- Petite coopérative autonome
- Rémunération juste des agriculteurs
- Pratiques agricoles durables (démarche RSE)
- Filières céréales et élevage

ENGAGEMENTS

- Collecte & stockage des céréales (zéro insecticide)
- Contrôle qualité
- Semences, engrais, phyto, aliments
- Qualité environnementale
- Mise sur le marché des produits

CHIFFRES CLES

- Fondée en 1946
- Près de 300 céréaliers et éleveurs adhérents du nord Charente
- 24 salariés.



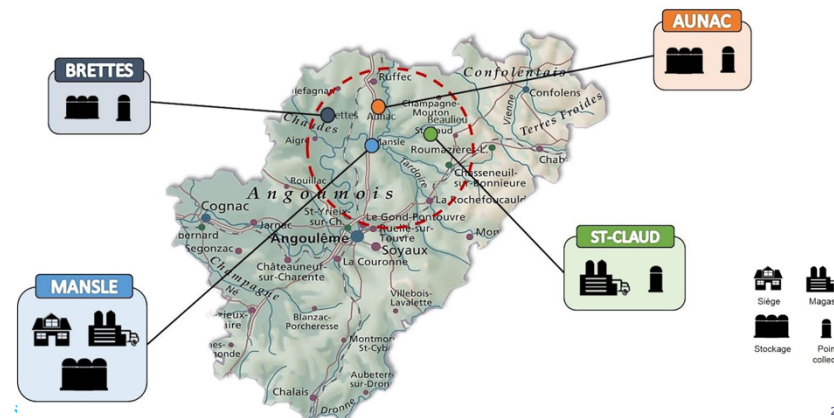
Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

19

Guillaume Chamouleau, Président de la Coop de Mansle, présente la coopérative, à taille humaine, active sur le Nord Charente depuis 80 ans. La coopérative est engagée à développer et pérenniser des filières de qualité, en valorisant des productions labellisées HVE et CRC, avec des cahiers des charges stricts. Ces démarches permettent de garantir une rémunération juste aux agriculteurs, notamment grâce à des initiatives comme la farine « C'est qui le patron ». Elle propose également des solutions adaptées pour la gestion et la valorisation des exploitations agricoles, telles que la collecte, le stockage des céréales, le contrôle qualité et la mise sur le marché.

Il ajoute que la coopérative dispose de trois sites annexes, en plus du siège de Mansle, équipés pour le stockage, les points de collecte et un magasin, afin de fournir des services de proximité aux agriculteurs adhérents.

Coopérative agricole du Nord Charente



20

La Coop de Mansle – Site de Mansle

Le site de Mansle

- Site principal
- Siège administratif
- Magasin d'approvisionnement
- Silos de stockage
- Logistique



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

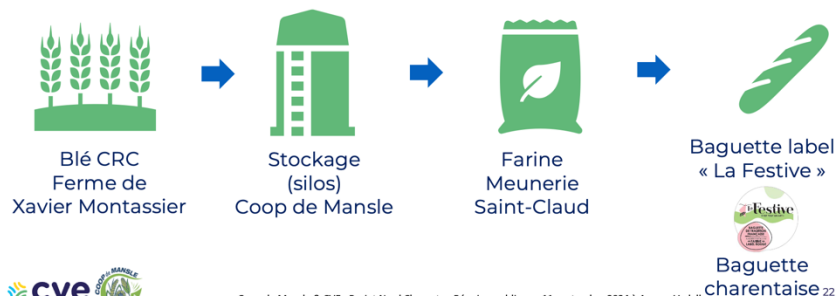
21



Témoignages d'agriculteurs du Nord Charente

MA FERME – Xavier Montassier, Jauldes

- Originaire de Aussac-Vadalle
- 130 ha de céréales
- Labellisation CRC (blé, lentille)
- Transformation et commercialisation sur le territoire Nord Charente



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

Xavier Montassier, agriculteur à Jauldes, présente son exploitation, spécialisée dans la production de céréales non irriguées et labellisées CRC (Culture Raisonnée Contrôlée). Il décrit sa collaboration avec la Coop de Mansle qui lui permet de valoriser efficacement sa production tout en bénéficiant d'un appui logistique et commercial solide.

La coopérative stocke les récoltes et prend ensuite en charge le tri et le traitement des grains, avant de les acheminer vers les meuneries locales pour les transformer en farine sous le label "La Festive" par les boulangeries charentaises.

MA FERME – EARL de l'Horizon, Saint-Ciers-sur-Bonnieure

- 3 associés
- 250 ha en polyculture-élevage (150 ha irrigués)
- Cultures pour différents usages alimentaires
- Ferme-test (10%) : variétés, matériel agricole, itinéraires culturaux



Alimentation humaine

- Blé (farine)
- Maïs (pop-corn)
- Soja
- Pois chiche



Alimentation animale

- Maïs grain



Usage mixte

- Colza
- Tournesol
- (huile alimentaire, biocarburant, tourteau)



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

23

Pierre-Louis Daniau, agriculteur à Saint-Ciers-sur-Bonnieure, présente à son tour sa ferme, composée de trois associés et axée sur la polyculture. Elle s'est diversifiée avec la commercialisation de produits destinés à l'alimentation animale et humaine, incluant des produits à forte valeur ajoutée comme le maïs pop-corn et l'huile alimentaire. Il souligne une particularité de sa ferme qui pratique des essais sur les innovations culturales, et les itinéraires culturaux afin d'optimiser ses pratiques agricoles.

M. Daniau présente également le profil des agriculteurs nord-charentais :

Caractéristiques de l'exploitation :

- Superficie moyenne : **120 hectares**
- Principales cultures : **Céréalières**
- Tendance : **Diminution de l'élevage bovin**

Conditions environnementales

- **Faible réserve en eau**
- **Exposé aux aléas climatiques**
- Potentiel de développement économique limité

Enjeux et opportunités

- **Réduire les charges d'exploitation**
- **Orientation vers des cultures à forte valeur ajoutée**
 - Lentilles, pois chiches, autres légumineuses

➔ Répondre aux enjeux de société

Guillaume Chamouveau, Coop de Mansle, souligne l'importance pour les exploitants agricoles nord charentais de s'adapter aux conditions climatiques changeantes sur un territoire parfois contraignant (disponibilité de l'eau, qualité des sols agricoles). Il souligne la nécessité pour le métier d'agriculteur de s'adapter aux nouvelles réalités agricoles afin de garantir des revenus décents. Cette évolution est essentielle, non seulement pour redonner un souffle à une profession dont la moitié des actifs partiront à la retraite d'ici 10 ans et renforcer son attractivité.

Face aux nombreux défis de la production alimentaire agricole ...



Nourrir la population (qualité, prix, quantité)

Faire face à la montée des **charges d'exploitation**

S'adapter au **réchauffement climatique**

Pérenniser l'exploitation agricole et la maîtrise de la valeur

Respecter **l'environnement** (air, eau, sols)

Attirer des **jeunes agriculteurs**

✓ Être acteur de la **transition agro-écologique** au service de la société

Antoine Poyer, chef de projet biogaz pour CVE, rappelle l'importance de valoriser les résidus organiques issus de l'agriculture, des ménages, des entreprises et des collectivités. Cela permet de leur donner une seconde vie, de créer de nouvelles opportunités économiques en les intégrant dans des cycles de production durables, et d'éviter leur coûteuse incinération ou mise en décharge.

Face aux nombreux défis pour valoriser la matière organique ...



Coûts et taxes supplémentaires pour les collectivités et contribuables (enfouissement et incinération)

Proposer un **modèle viable**

Méthode de traitement **polluantes**

Assurer le **retour au sol**

Favoriser les **circuits courts et locaux**

✓ **Biodéchets** : une **ressource renouvelable valorisable**
➤ Obligation depuis le **1er janvier 2024** aux collectivités de proposer une valorisation avec un **retour au sol**

Pour le volet énergétique, Antoine Poyer, CVE, rappelle l'importance de relocaliser, décarboner et maîtriser les coûts de production d'énergie. Disposer des outils pour ne plus dépendre des puissances étrangères et de la volatilité des marchés mondiaux devient primordial.

Face aux nombreux défis énergétiques...



Dépendance de la France aux **énergies fossiles** (<1% du gaz consommé est produit en France)

Variabilité des coûts de l'énergie

Vulnérabilité aux **instabilités géopolitiques** dans l'approvisionnement

Effets néfastes sur le climat

✓ Engager une **transition** vers les **énergies renouvelables locales** pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le partenariat Coop de Mansle - CVE

La Coop de Mansle, une coopérative proche de ses adhérents

Guillaume Chamouleau, indique que les agriculteurs réfléchissent depuis 4 ans à répondre à leurs besoins avec la méthanisation pour :

- valoriser les couverts végétaux ou cultures intermédiaires
- traiter les résidus de céréales et les effluents d'élevage
- tout en produisant de l'engrais organique local

Notre démarche – Produire un fertilisant naturel pour les cultures alimentaires

- Coût de la couverture des sols (cultures intermédiaires)
- Substitution aux engrais minéraux
- Retour du carbone au sol
- Solution naturelle aux besoins en amendement
- Réduction des dépenses pour les agriculteurs

→ MÉTHANISATION

→ EN REFLEXION DEPUIS 4 ANS



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

31

CVE, un expert reconnu de la méthanisation

Antoine Poyer, CVE, explique que CVE est un producteur français indépendant d'énergies renouvelables, fondé en 2009 par trois associés qui dirigent le groupe CVE aujourd'hui. L'ADN de l'entreprise repose sur sa volonté de réduire l'impact environnemental de la production d'énergie en développant des solutions renouvelables. CVE possède une expertise qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception à la mise en service des projets d'énergies renouvelables.



CVE est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables multi-énergies

« Changeons notre vision de l'énergie. »



Solaire



Biogaz



Hydrogène



Entreprise
Certifiée
Cette entreprise respecte des normes sociales et environnementales élevées et s'inscrit dans une démarche de progrès.



Répondre aux besoins énergétiques, environnementaux et sociétaux des territoires, tout en contribuant à limiter l'impact des activités humaines sur le climat

2009

Année de fondation

400

Collaborateurs

137 000

tCO2eq/an évitées

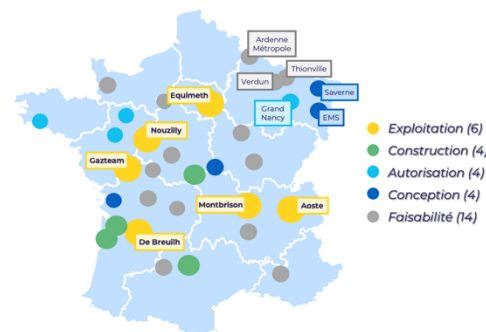


Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

33

CVE Biogaz exploite actuellement 10 sites de méthanisation en France. Le projet Nord Charente fait partie du pôle Centre-Ouest bénéficiant d'une équipe spécifiquement dédiée à sa mise en œuvre.

Notre parc est en pleine croissance



10 unités
en exploitation & en construction

150 GWh
Production moyenne en année pleine

400
Agriculteurs partenaires

150 kt/an
Capacité de traitement des déchets organiques

40 000 tCO2eq
Émissions de GES évitées



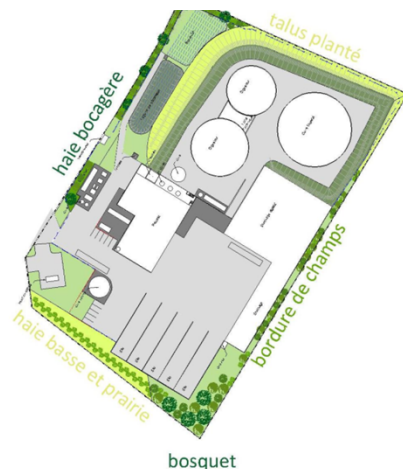
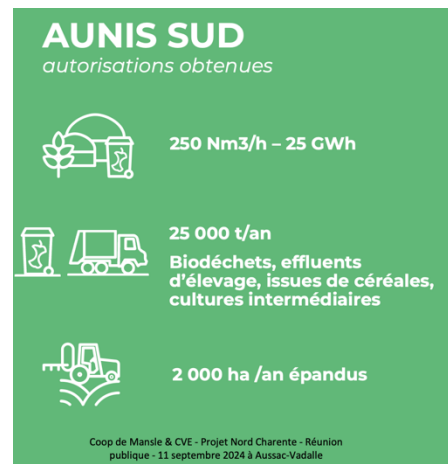
*Compilation des résultats issus de DIGES (ADEME) sur les unités de méthanisation CVE Biogaz. Les émissions de GES comprennent l'empreinte carbone de chaque centrale comparée avec l'empreinte carbone existante. Par exemple, 1 kWh de biométhane produit permet d'éviter 227 gCO2 de gaz naturel en France.

Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

34

Un des méthaniseurs qui va prochainement entrer en construction est CVE Aunis-Sud, situé à 30 minutes de La Rochelle. La collecte et la valorisation

de 25 000 tonnes de différents flux. Il permettra d'injecter 25 GWh de biogaz dans le réseau et de produire 2 000 hectares par an de fertilisant organique, au bénéfice des agriculteurs partenaires locaux.



Un partenariat fort et complémentaire

Guillaume Chamouleau souligne que la Coop de Mansle a rapidement reconnu l'importance de s'associer à un expert en méthanisation, tout en gardant à l'esprit d'apporter des solutions concrètes aux agriculteurs. Ainsi, la Coop a choisi de collaborer avec CVE, établissant un partenariat solide et équilibré entre un acteur agricole local et un spécialiste de la méthanisation offrant un soutien technique et financier.



- Un acteur agricole ancré et moteur sur son territoire
- Production de matières végétales
- Production d'effluents d'élevage
- Valorisation de l'engrais organique

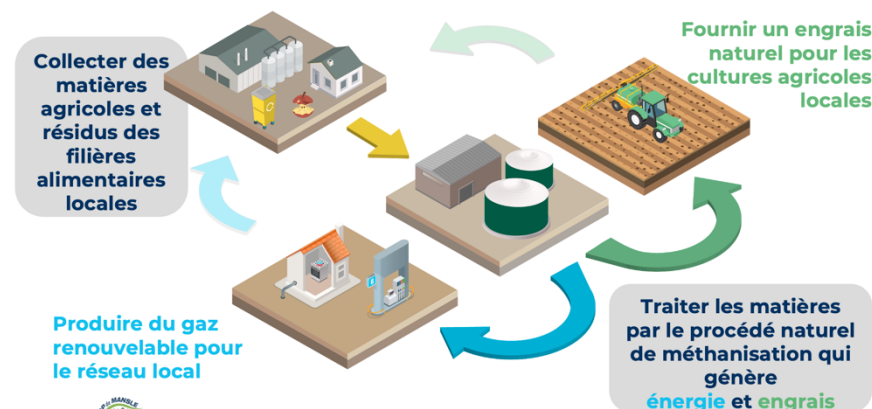


- Maîtrise de tous les métiers du développement à la vente d'énergie
- Expertise confirmée en méthanisation
- Solution de traitement effluents d'élevage
- Valorisation cultures intermédiaires
- Production de l'engrais organique



Le projet Nord Charente : Une filière de valorisation pour les territoires et les agriculteurs du nord de la Charente

Une filière nouvelle pour l'économie circulaire du nord Charente



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

40

Antoine Poyer, CVE, décrit la méthanisation : processus biologique naturel qui transforme la matière organique (résidus agricoles ou de filières alimentaires) en biogaz et en engrais. Cette filière est essentielle à l'économie circulaire, offrant une triple valeur ajoutée :

- Valoriser des matières organiques issues de la production agricole et des activités humaines
- Générer d'un gaz renouvelable pour le réseau local
- Produire un fertilisant organique naturel destiné aux agriculteurs de la région nord-charentaise.

➔ Valoriser localement la matière organique

Généralités

MATIERES A VALORISER

Cultures intermédiaires

- o coût, intérêts multiples

Effluents d'élevage

- o stockage, épandage, odeurs

Autres résidus organiques

- o obligation de valorisation
- o retour au sol

CADRE REGLEMENTAIRE

Directive Nitrates

réduction pollution des eaux
encadrement strict de l'engrais

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

réduction du gaspillage
meilleure gestion des matières
retour au sol

1^{er} janvier 24



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

42

Guillaume Chamouleau, Coop de Mansle, explique que la méthanisation permet d'optimiser la gestion des exploitations agricoles en valorisant les effluents et résidus, avec des bénéfices agronomiques à la clé. Les flux entrants et sortants sont soumis à une réglementation stricte, garantissant la qualité des matières utilisées et produites.

Valoriser localement la matière organique du territoire

CVE s'inscrit dans la relocalisation des productions, la maîtrise des coûts et la réduction des impacts environnementaux

Dès 2024, toute matière organique devra être valorisée

Aujourd'hui, il y a encore **des quantités importantes de matières organiques**, qui sont **peu valorisées localement**



Maximum 30 000 tonnes/an de matières organiques seront valorisées (3 à 6 PL par jour)

< 1h c'est le temps de trajet moyen de collecte auprès des entreprises et collectivités locales

Contrôle qualité avant traitement

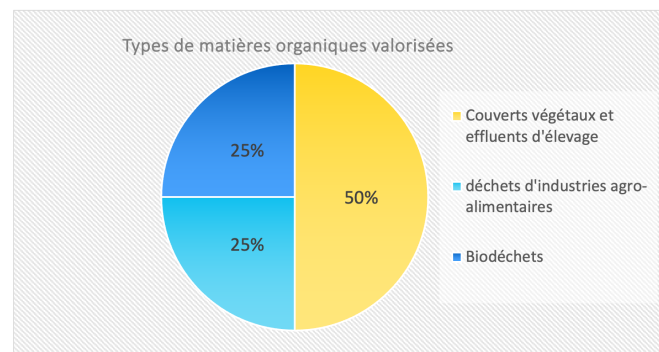


Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle



Le projet Nord Charente traitera jusqu'à 30 000 tonnes de matières organiques par an, provenant du territoire local. La quasi-totalité des flux valorisés, soit environ 90%, sera collectée dans un rayon de 40 km autour de l'unité de méthanisation, avec un temps de transport moyen d'une heure. En ce qui concerne les matières agricoles, Guillaume Chamouleau précise que la majorité sera issue d'un rayon de 15 km autour du site.

Typologie des matières organiques valoriser



30 000 tonnes de matières brutes valorisées par an



23/11/2023

Comité de suivi élargi -

Environ la moitié des matières proviendront des exploitations agricoles, notamment sous forme de cultures intermédiaires et d'effluents d'élevage. L'autre moitié sera composée de matières organiques provenant des collectivités, incluant des restes de repas des ménages, de la restauration collective, des grandes surfaces alimentaires et de l'industrie agro-alimentaire.

Guillaume Chamouleau précise qu'à ce jour, la répartition des types de matières organiques n'est pas encore définitive. La répartition dépendra des acteurs locaux désireux de valoriser leurs matières organiques.

Question : Qu'est-ce qu'une culture intermédiaire ?

Culture implantée et récoltée **entre deux cultures principales** dans une rotation culturale (sorgho, seigle, vesce, féverole...)

« **Couverts végétaux** » = « **cultures intermédiaires** »

Avantages agronomiques

- ne pas laisser les sols nus
- structuration du sol
- limitation du lessivage des nitrates
- préservation de la biodiversité
- Éviter les mauvaises herbes sans phytosanitaires



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

Guillaume Chamouveau, Coop de Mansle, explique que les cultures intermédiaires, cultivées entre deux cultures principales, sont un outil important de préservation de la qualité des sols et de réduction du lessivage des sols. Elles ne concurrencent pas les cultures destinées à l'alimentation humaine, car elles se développent entre deux cycles de production alimentaire, sur des sols habituellement laissés à nu. Représentant un coût pour les agriculteurs, elles peuvent toutefois servir de matières premières pour la production d'énergie renouvelable en étant valorisées dans un méthaniseur.

Question : le méthaniseur traitera-t-il les boues des stations d'épuration ?

Non, Guillaume Chamouveau précise que, conformément aux exigences des cahiers des charges des filières alimentaires labélisées, le méthaniseur ne traitera pas de boues de stations d'épuration.

Question : Qu'est-ce qu'un biodéchets ?

Il s'agit des résidus de table provenant de la restauration, qu'elle soit privée, publique ou issue de l'industrie agroalimentaire, qui contiennent

de la matière organique. En France, un habitant génère en moyenne 71 kg de biodéchets par an.

Question : Quelles méthodes de déconditionnement seront utilisées sur le site pour traiter les matières en question ? Un stockage déporté est-il envisagé ?

La réponse à cette question est apportée par CVE a posteriori de la réunion par écrit.

CVE indique pour le moment que l'opération de déconditionnement n'est pas prévue sur site. Concernant le stockage déporté, CVE précise que cette option pourrait être envisagée afin de stocker le digestat à proximité des parcelles d'épandage, ce qui permettrait de fluidifier le trafic routier tout au long de l'année.

Question : Que deviennent les restes de matières non valorisées ? Qu'en est-il des antibiotiques et des métaux lourds ?

La réponse à cette question est apportée par CVE a posteriori de la réunion par écrit.

- Toutes les matières entrantes sont valorisées
- Concernant les traces d'antibiotiques, il y aura des contrôles réalisés pour s'assurer que les niveaux sont conformes aux normes de sécurité
- Les matières entrantes sont analysées pour détecter la présence de métaux lourds
- Les engrais produits par la méthanisation sont également analysés afin de respecter les seuils réglementaires et garantir qu'ils ne posent pas de risque pour les sols ni pour l'environnement

Question : Est-ce qu'il y aura assez de matières organiques provenant des entreprises agroalimentaires ? Si ce n'est pas le cas, d'où viendront-elles ?

La réponse à cette question est apportée par CVE a posteriori de la réunion par écrit.

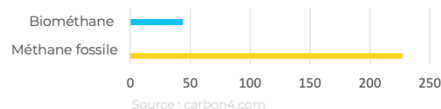
Les porteurs du projet ont déjà échangé et signé des contrats stables et durables avec des entreprises locales pour traiter leurs matières organiques non valorisées. Ces matières seront collectées dans un rayon de 30 à 40 km autour du site, garantissant ainsi un flux régulier tout en réduisant l'empreinte carbone. L'objectif de CVE est de contractualiser 60% des matières entrantes avant les démarches administratives de création de l'unité de méthanisation.

➡ La production d'un gaz renouvelable

Nord Charente produira un gaz renouvelable qui sera injecté dans le réseau de gaz, et qui s'y substituera au gaz d'origine fossile. Ce gaz aux propriétés identiques, représente des émissions de gaz à effet de serre réduites de 80% du fait de son origine organique et non fossile. Nord Charente produira l'équivalent des besoins en énergie de 5 à 10 000 habitants-

Le biométhane, une source d'énergie renouvelable issue du territoire

Le site va produire un biométhane qui réduit de 80% les émissions de CO₂



Une production de gaz à coût maîtrisé
(coûts de production du biométhane peu dépendants du marché mondial fluctuant)

Production de gaz équivalent aux besoins énergétiques de 5 à 10 000 habitants

Plusieurs milliers de tonnes de CO₂/an évitées

En adéquation avec les objectifs climat locaux

Question : Quel est le coût estimé pour le raccordement ?

À ce jour, l'évaluation financière n'a pas encore été effectuée, car le choix du terrain est à l'étude. Toutefois, le coût de la conduite de gaz est estimé

à environ 1000 euros par mètre. Ce montant comprend les matériaux nécessaires, la main-d'œuvre pour l'installation ainsi que les frais associés.

Question : Quel sera le prix de vente du biométhane ?

La réponse à cette question est apportée par CVE a posteriori de la réunion par écrit.

Le prix de vente du biométhane produit n'a pas encore été précisément déterminé, car il dépend de plusieurs facteurs dont les coûts de production et les contrats d'achat. Le biométhane a l'avantage d'avoir des coûts de production maîtrisés, qui sont moins affectés par les fluctuations des prix du gaz fossile sur le marché international. Cela permet d'offrir un prix plus stable à long terme.

➡ La production d'un engrais organique de qualité

CVE indique que 2 000 ha de surfaces agricoles seront fertilisés en rotation selon les années dans un rayon de 20 km autour du site d'implantation.

Un engrais organique et naturel pour les cultures alimentaires du département

Réduire l'usage des engrais minéraux pour les cultures est un défi pour la production alimentaire en regard de la qualité de l'eau et de l'air



RegeneR
Les solutions agronomiques de CVE



L'engrais produit permet une relocalisation stratégique de la production en France

Jusqu'à 2000 hectares de cultures pourront être fertilisées

Un apport en matière organique
Des engrais minéraux évités
chaque année
Contrôlé par plan d'épandage



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

47

Question : Comment les terres sont-elles fertilisées avec l'engrais liquide pour éviter les fuites d'azote ?

Vincent Perrivier explique qu'il y a deux méthodes de valorisation des engrais organiques produits par l'unité : solide et liquide. La partie liquide est riche en minéraux, dont l'azote, principalement sous forme ammoniacale. Étant donné que l'ammoniac est sujet à la volatilité, il existe des techniques d'épandage, notamment l'utilisation de pendillards, qui permettent d'enfouir ce composé directement sur sol nu (avant semis), empêchant ainsi son évaporation.



Figure 2 : Exemple de dispositif d'application de l'engrais liquide avec pendillards

Il ajoute que, les plans d'épandage et la réglementation imposent des calendriers stricts pour la réalisation de ces opérations, afin de réduire les risques de volatilisation.

Question : Quels impacts le fertilisant a-t-il sur les cours d'eau, nappes ?

Vincent Perrivier explique que le plan d'épandage est dimensionné pour garantir une utilisation responsable et efficace des fertilisants, tout en préservant l'environnement et la qualité des sols. Ce plan prend en compte divers facteurs, notamment les caractéristiques physico-chimiques des sols, le type de culture, les propriétés du fertilisant, la disposition des parcelles agricoles et les distances par rapport aux cours d'eau. L'objectif

est d'optimiser la répartition du fertilisant pour éviter toute surcharge conduisant à la pollution des eaux.

Guillaume Chamouveau rappelle que la Coop de Mansle dispose de filières de qualité et qu'elle sera très attentive à la qualité du fertilisant utilisé pour les cultures afin de garantir la compatibilité avec les filières qualité.

Question : Le fertilisant issu du méthaniseur sera-t-il gratuit pour les agriculteurs ?

La réponse à cette question est apportée par CVE a posteriori de la réunion par écrit.

Le prix de vente de l'engrais aux agriculteurs sera fixé individuellement, en fonction de leur apport en matières organiques. Il est encore nécessaire d'établir un tarif pour la tonne de matière organique fournie et pour l'engrais récupéré. La balance pour les agriculteurs peut être :

- Positive (apport uniquement de matières organiques)
- Neutre (équivalence entre apport de matières organiques et reprise de fertilisant organique)
- Négative (achat exclusif de fertilisant organique).

➔ Témoignages d'agriculteurs investis dans le projet

Témoignages : Xavier Montassier

MA FERME – Xavier Montassier, Jauldes

Gestion des mauvaises herbes

- Interdiction de certains produits phytosanitaires
- Cultures hivernales méthanisables → contrôler les mauvaises herbes sans phytosanitaires
- Lutter contre l'ambroisie

Sécurisation de l'approvisionnement

- Source stable et prévisible d'engrais

Retour du carbone au sol

- Enrichissement du sol en carbone, favoriser sa fertilité et sa structure



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

49

Xavier Montassier voit dans le méthaniseur une solution pour gérer l'envahissement des parcelles agricoles par des plantes indésirables comme le ray-grass, l'ambroisie ou le datura, qui y poussent spontanément. Contraint d'éviter l'utilisation de produits phytosanitaires pour respecter le cahier des charges de ses cultures, il y voit l'opportunité de laisser ces mauvaises herbes pousser, puis de les faucher avant leur montée en graine pour les valoriser dans le méthaniseur.

Il ajoute que l'engrais organique qui sera produit lui offre une solution locale de fertilisation des cultures, non soumise aux fluctuations des prix du pétrole ou du gaz, tout en apportant des bénéfices agronomiques et environnementaux pour la fertilité et la structure de ses sols.



Témoignages : Pierre-Louis Daniau

MA FERME – EARL de l'Horizon, Saint-Ciers-sur-Bonnieure

Lutter contre la disponibilité de l'eau

- Mauvaise rétention d'eau
- Sol drainant
- Valoriser des terres non irriguées
 - Intégrer des cultures intermédiaires dans le cycle de rotation (3 cultures en 2 ans)

Améliorer la structure de mon sol

- Propriétés des cultures intermédiaires **améliorent la qualité générale du sol**

Pérenniser et transmettre mon exploitation

- Contrat avec un méthaniseur garantit des **revenus stables et complémentaires**
- Contrat facilite la **valorisation et la transmission de la ferme**



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

50

Pour Pierre-Louis Daniau, l'intégration de cultures intermédiaires permet de valoriser des terres de faible qualité agronomique tout en améliorant leur potentiel pour de futures mises en culture. Surtout, cette voie de diversification constitue un atout majeur pour la transmission de son exploitation agricole, en assurant des revenus stables et en permettant d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Un projet par et pour les agriculteurs

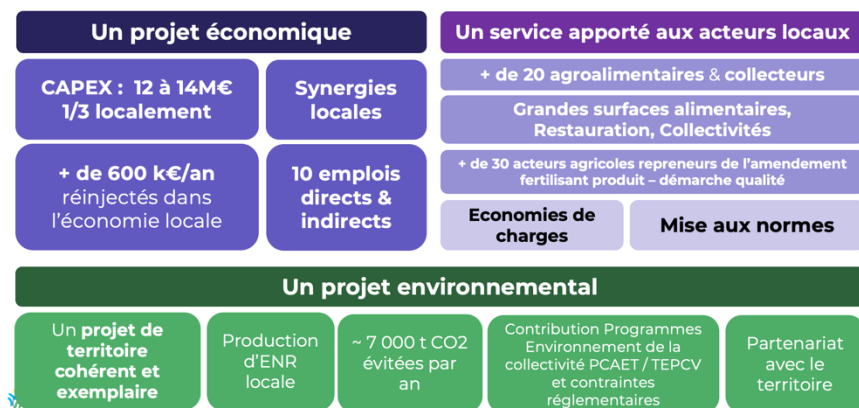
Y a-t-il des agriculteurs présents intéressés ?

- **Céréaliers**
 - Intérêt pour la production de cultures Intermédiaires
- **Éleveurs**
 - valoriser les effluents d'élevage
 - réduction des coûts stockage et épandage
 - maîtrise des odeurs
- **Autres agriculteurs**

Au-delà de ces deux exemples, Pierre-Louis Daniau souligne que tous les agriculteurs locaux sont confrontés à des problématiques similaires. Il explique que le méthaniseur apporte une réelle valeur ajoutée, quelle que soit la nature de l'exploitation agricole, et que des synergies sont possibles ou restent à explorer. Les agriculteurs intéressés sont invités à se faire connaître.

➔ Considérations économiques et financières

Les retombées économiques d'un projet CVE



Marie-Laure Charlot, Directrice du Développement, CVE Biogaz, met en avant que, bien que le projet Nord Charente soit issu d'une initiative agricole, son ambition est de devenir un véritable projet territorial. Il vise à renforcer l'économie locale, stimuler l'emploi et favoriser des synergies, tout en apportant des solutions aux enjeux environnementaux.

Question : Comment est financé le projet ? Qui finance l'installation de l'unité de méthanisation ?

La réponse à cette question est apportée par CVE a posteriori de la réunion par écrit.

Le projet de méthanisation est financé par un investissement total de 10 à 15 millions d'euros. CVE assume les risques financiers initiaux avant d'ouvrir le capital à la Coop de Mansle. La construction de l'unité est financée par des fonds propres et un emprunt bancaire, avec la possibilité de solliciter des subventions, bien que leur obtention ne soit pas garantie.

Question : Quelle est la fiabilité économique du modèle porté par CVE ?

La réponse à cette question est apportée par CVE a posteriori de la réunion par écrit.

Le modèle économique de CVE est fiable dans la mesure où il s'appuie sur des coûts de production stables et moins dépendants des fluctuations du marché des énergies fossiles et sur un prix de vente du gaz garanti sur 15 ans. CVE bénéficie d'une maîtrise complète de la chaîne de valeur, de la collecte des matières organiques à la production d'énergie, ce qui renforce la viabilité économique du projet.

CVE développe des sites de méthanisation depuis 10 ans maintenant et en exploite actuellement 6, bénéficiant d'un retour d'expérience de plusieurs années, ce qui permet d'optimiser les choix techniques des nouveaux projets et de les inscrire dans un processus d'amélioration continue.

CVE s'engage à dépasser les exigences réglementaires en matière d'environnement et détient plusieurs labels attestant de la qualité de ses activités. L'entreprise est entre autres certifiée ISO 9001 pour la gestion de la qualité, ISO 14001 pour la gestion environnementale et QUALIMETHA, et tous ses sites de production d'énergies renouvelables sont certifiés REDII.

Question : Quelle part cette diversification économique représente-t-elle pour les agriculteurs ? Quel part de risque prennent-ils à s'investir ?

La réponse à cette question est apportée par CVE a posteriori de la réunion par écrit.

Cette diversification économique reste complémentaire à l'activité agricole. Bien qu'il soit difficile de donner une part exacte, elle représente généralement moins de 5 % du chiffre d'affaires. Cependant, l'importance réside davantage dans les externalités positives générées, comme celles évoquées précédemment. En termes de risque, les agriculteurs, comme tout investisseur, peuvent perdre leur capital sans garantie de retour. Toutefois, ils deviendront des acteurs clés dans la gestion et la vie de l'entreprise.

Engager un dispositif de concertation avec les acteurs du territoire

Constant Delatte indique que les porteurs du projet ont mis en place plusieurs outils d'information afin de faciliter la compréhension du projet par tous. Cela inclut :

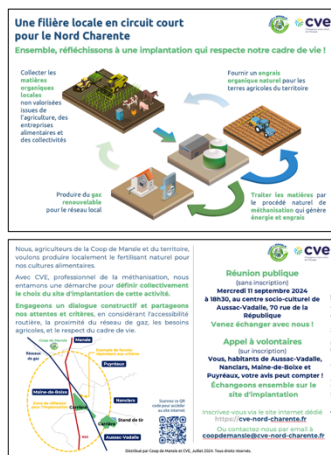
- La distribution d'un tract d'information le 10 juillet 2024 dans les quatre communes concernées p.25-27
- Le lancement, début juillet 2024, d'un site internet dédié (<https://cve-nord-charente.fr>), visant à informer sur l'évolution du projet et à recueillir les attentes et questions via un formulaire de contact

Un tract d'informations

- Distribution
 - **4 communes (Aussac-Vadalle, Maine-de-Boixe, Nanclars, Puyréaux)**
 - **Juillet 2024**
- Informer les riverains et susciter de l'intérêt pour le projet
- Inviter les habitants à se mobiliser avec un appel à volontaires pour faire :
 - Remonter leurs attentes et interrogations
 - Constituer un groupe de volontaires désireux de suivre le développement du projet



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle



Un site Internet dédié au projet

En ligne dès juillet 2024 : <https://cve-nord-charente.fr>



- Accessible à tous
- À tout moment
- Mise à jour régulièrement
- Moyen de contact
- Inscription à la liste d'informations
- Appel à citoyens volontaires
- Inscription participation réflexion sur le site d'implantation



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle



58

Le dialogue, un projet meilleur pour tous

Une initiative facultative de Coop de Mansle et CVE

1. Echanger avant de décider
2. Etudier ensemble des possibilités
3. Dessiner le meilleur projet pour les agriculteurs et les habitants

Démarche qui repose sur la confiance, la qualité des données, et le respect de la démarche (non obligatoire selon la réglementation)



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

59

Réflexion sur le choix du site d'implantation

⇒ Engager une réflexion commune pour définir le choix du site d'implantation

Dans le cadre des réflexions sur le choix du site d'implantation du méthaniseur, les porteurs du projet souhaite initier un dialogue ouvert afin de définir collectivement le meilleur emplacement possible. Cette démarche volontaire vise à concevoir un projet optimal en tenant compte des différentes perspectives. Toutefois, elle doit se dérouler dans un cadre de transparence et de respect mutuel, afin de garantir des échanges constructifs et équilibrés.

Trouvons ensemble une implantation qui respecte votre cadre de vie

Une opportunité unique : réfléchir collectivement au lieu d'implantation

Votre avis peut compter !

Dialoguer avant de prendre les décisions

Critères de définition du site d'implantation et processus proposé

Guillaume Chamouleau présente les différents paramètres techniques, environnementaux et humains qui doivent être pris en compte pour structurer un projet, et qui ont orienté la réflexion pour la définition du foncier d'implantation.

L'implantation de cette activité de valorisation doit satisfaire de nombreux critères :

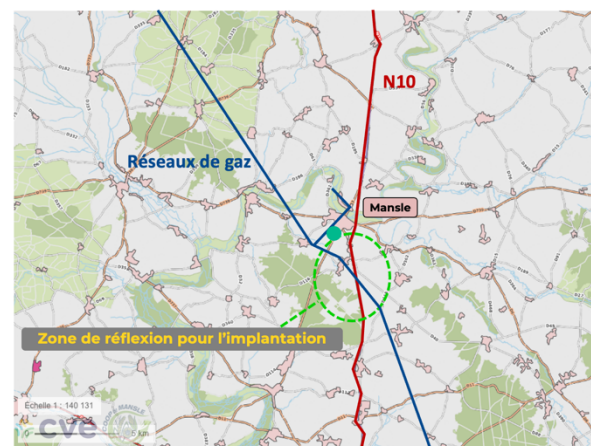
- ☐ À l'intersection des lieux de vie (entreprises alimentaires et consommateurs) et du secteur agricole
- ☐ Distance aux habitations > 200m
- ☐ Accès aux principales voies de communication routières
- ☐ Proximité du réseau de transport ou distribution du gaz
- ☐ Disponibilité du foncier
- ☐ Compatibilité avec les documents d'urbanisme
- ☐ Protection de l'environnement



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

64

Une réflexion sur le choix du site d'implantation

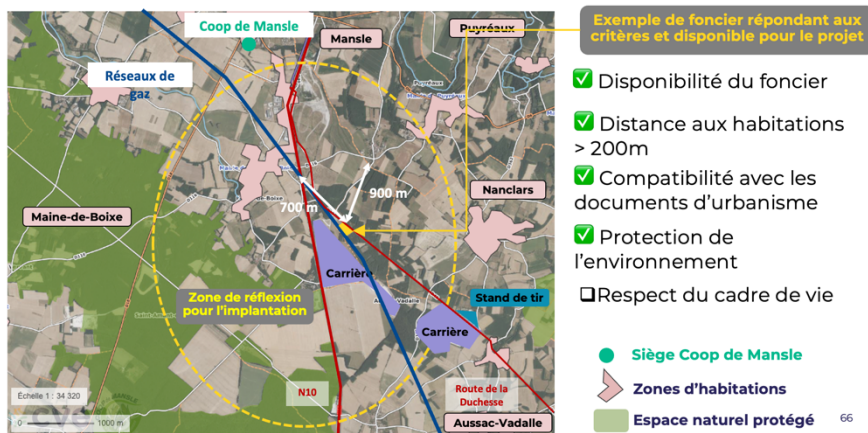


- ✓ À l'intersection des lieux de vie (entreprises alimentaires et consommateurs) et du secteur agricole
- ✓ Accès aux principales voies de communication routières (N10)
- ✓ Proximité du réseau de transport ou distribution du gaz

- Siège Coop de Mansle
- Zones d'habitations
- Espace naturel protégé

65

Une réflexion sur le choix du site d'implantation



Guillaume Chamouleau, Coop de Mansle, présente les différents paramètres techniques, environnementaux et humains qui ont guidé la réflexion sur le choix du foncier d'implantation.

Il souligne tout d'abord que la zone est propice à ce type d'activité en raison du croisement des réseaux de canalisation de gaz et de transport,

ainsi que de son emplacement à l'intersection des zones résidentielles et agricoles, éléments cruciaux pour le développement de ce projet.

A cet effet, l'exploration foncière se concentre donc sur la zone délimitée en jaune. Toutefois, il ajoute qu'un terrain correspondant à ces critères est actuellement en étude. Ce terrain de 2,9 hectares, situé en zone agricole près de la route de la Duchesse (D40) et appartenant à la Coop de Mansle, est éloigné d'au moins 700 m des habitations. Un choix de foncier, dont ils sont propriétaires est requis pour pouvoir lancer les études en cours.

Les résultats de ces études, menées par des cabinets indépendants, permettront d'éclairer la faisabilité étapes événements à venir.

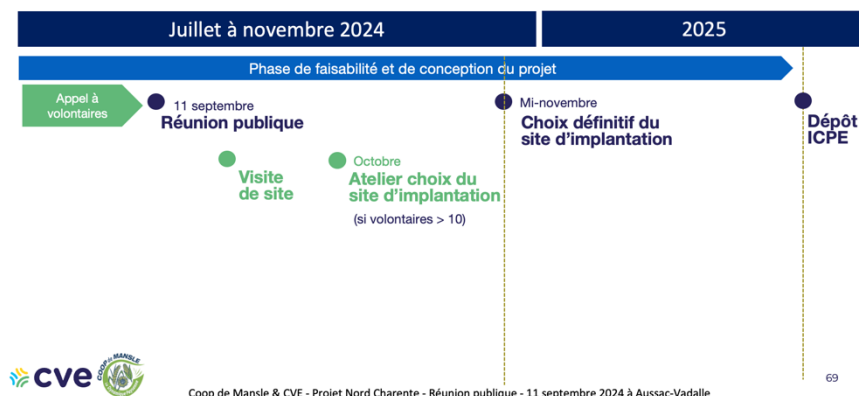
Réflexion sur le choix du site d'implantation

Les études à réaliser pour valider une parcelle

- ☐ Faune-flore, zones humides
- ☐ Accès routier
- ☐ Intégration paysagère du site
- ☐ Sol (géotechnique)
- ☐ Raccordement au réseau de gaz
- ☐ Accès réseaux (électricité, eau potable, télécommunications, etc.)
- ☐ Entretiens avec les agriculteurs

Constant Delatte, Quelia présente le calendrier pour définir le site d'implantation final d'ici fin novembre. Un atelier dédié à la réflexion sur le site, précédé d'une visite d'une unité, doit permettre de mieux comprendre le fonctionnement de l'activité et d'identifier les enjeux. Il précise que cet atelier aura lieu seulement si suffisamment de volontaires se manifestent.

Planning du projet



L'opportunité de chercher une alternative au site d'implantation identifié écartée

Constant Delatte interroge la salle sur cette opportunité. Plusieurs participants expriment le sentiment que CVE et Coop de Mansle ont probablement déjà étudié les opportunités et identifié la localisation la plus appropriée. Les personnes qui s'expriment considèrent qu'il n'y a pas dans la zone présentée sur les cartes d'intérêt à explorer d'autres sites d'implantation. Certaines personnes considèrent « symbolique » cette proposition de réflexion collective sur le choix du site.

Au total seulement 2 habitants se sont effectivement portés volontaires pour cette démarche. Les associations locales représentant des riverains (ADEQ ou Riverains de la Duchesse) et les communes n'ont pas répondu à la proposition.

Les porteurs du projet en prennent acte et annoncent focaliser leur énergie sur les réponses aux attentes et les interrogations autour du site identifié vis-à-vis du cadre de vie.

Des préoccupations qui se concentrent sur les enjeux liés au cadre de vie autour du site proposé

Les participants préfèrent se concentrer sur les enjeux locaux concrets qu'induisent le développement et l'activité du site (enjeux routiers, olfactifs, intégration paysagère, etc.).

Quelques participants expriment des inquiétudes concernant la proximité avec des activités préexistantes (carrière, stand de tir, parc éolien) et estiment que leur secteur est déjà investi par des activités qui affectent la qualité de leur cadre de vie.

➔ Les enjeux liés à l'implantation du méthaniseur Nord Charente

Le trafic routier sur les axes routiers locaux

Question : Combien de camions maximum l'unité pourra-t-elle accueillir en une journée ? Quel est le pic d'activité du trafic routier ?

Le site accueillera entre 3 et 6 véhicules par jour ouvré (camions ou tracteurs avec bennes). Lors des périodes d'épandage, qui ont lieu deux fois par an sur une durée de 15 jours, le flux peut atteindre jusqu'à 15 camions par jour.

Question : Quelles seront les voies privilégiées en direction et en provenance de l'unité de méthanisation ? Qu'en est-il des engins agricoles ?

Les camions circuleront sur la N10 en provenance d'Angoulême ou de Ruffec, avant de prendre la sortie pour rejoindre la route de la Duchesse (D 40) et accéder au site.

Concernant les engins agricoles, Guillaume Chamouveau souligne que les porteurs du projet sont disposés à définir collectivement des itinéraires qui auront le moindre impact sur le cadre de vie. Il propose par exemple

de collaborer avec les acteurs locaux pour établir des schémas de circulation à respecter lors de la période d'épandage.

Antoine Poyer, CVE, précise qu'il est en contact avec le service des routes du département afin de rationaliser le flux de véhicules sur la Route de la Duchesse et ses environs, afin d'évaluer comment l'implantation de l'unité affectera le trafic routier.

Quel trafic routier est généré par la méthanisation ?



Flux entrants : entre **3 et 6 véhicules de transport** au niveau du site en moyenne par jour ouvré
Flux journalier d'un supermarché de taille moyenne : environ **15 camions par jour ouvré**



2 périodes principales de livraison de l'engrais équivalentes à **35 jours par an** :
Entre **10 et 15 poids lourds** en moyenne en période d'épandage (**35 jours par an** au printemps et en été)

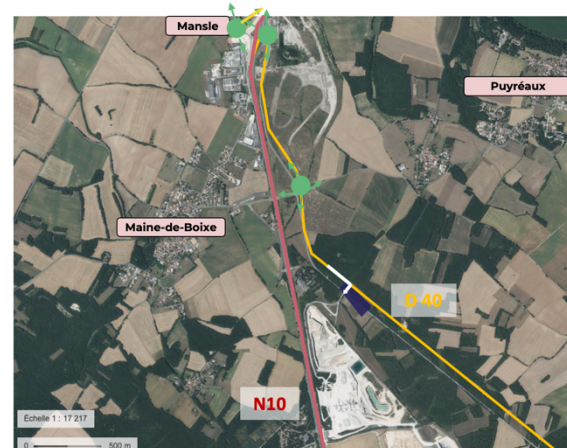
Horaire d'ouverture du site :
du **lundi au vendredi de 8h00 à 17h30**



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

75

L'accès routier au site



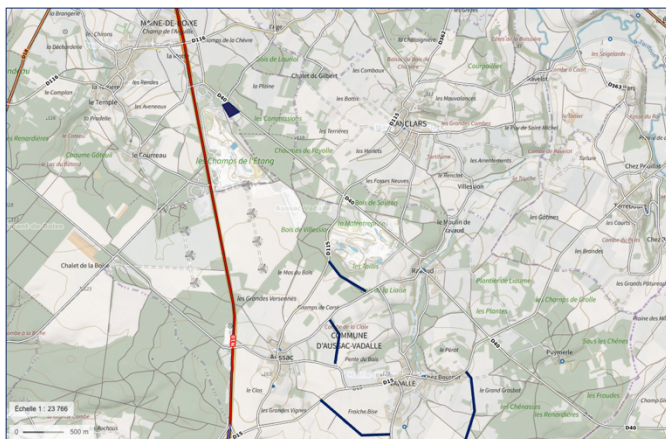
- ✓ Prendre la N10
- ✓ Sortir à l'échangeur
- ✓ Accès au site par la D40 (Route de la Duchesse)

76



77

Voie d'accès agricole



Maitrise de l'environnement olfactif

• « Y aura-t-il des odeurs en provenance du site ? »

• Sur l'unité de méthanisation :

- Matières odorantes **livrées en citernes ou camions bâchés et déchargées à l'intérieur du bâtiment fermé**
- Bâtiment disposant d'un **système d'aspiration et de traitement d'air performant**
- Engrais liquide est stocké dans une cuve fermée
- Engrais solide sera stocké sur site dans des silos couvert

• Sur les parcelles lors de l'épandage

- Digestat solide **stabilisé car issu d'un traitement avec un temps de séjour long de 70 à 80 j.**
- **Réduction des odeurs** : engrais directement enfoui → Élimination du stockage des effluents en bord de champ



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

82

Question : Les matières organiques transportées généreront-elles des odeurs sur leur passage ? Qu'en est-il sur site ?

Antoine Poyer, CVE, explique que les matières organiques transportées ne généreront pas d'odeurs, car elles seront acheminées dans des

camions fermés et bâchés ou des citernes pour éviter toute émanation pendant le trajet.

Les matières ne dégagant pas d'odeurs sont stockées à l'air libre dans des cases et éventuellement couvertes par des bâches pour éviter leur dispersion (ex : résidus de cultures céréalières).

Sur le site, celles qui pourraient être odorantes (ex : lisiers, fumiers) bénéficient d'un suivi et de dispositifs particuliers pour éviter la dispersion d'odeurs. Elles seront livrées et stockées dans un bâtiment fermé, avec un système de traitement et de filtration d'air performants.

Question : Le digesteur libère-t-il des odeurs ?

Non, le digesteur est fermé hermétiquement et ne génère aucune odeur. Vincent Perrivier explique qu'à la sortie du digesteur, la fraction solide du fertilisant organique est stable et inodore. Toutefois, elle est stockée dans des cuves avant d'être transportée dans des cuves ou citernes étanches pour éviter les émissions odorantes.

Un échantillon de la fraction solide et liquide du fertilisant a circulé au sein de l'assemblée, permettant de vérifier qu'il ne dégage aucune odeur.

Interaction avec le voisinage

Un participant explique qu'il est nécessaire de tenir compte de la cohabitation et du développement des activités voisines marquées par l'extension des carrières qui tendent inévitablement à se rejoindre.

Question : Comment envisagez-vous l'intégration à proximité des carrières ? Des actions seront-elles envisagées ?

La réponse à cette question est apportée par CVE a posteriori de la réunion par écrit.

Le terrain envisagé est situé à proximité de la carrière Heidelberg. Pour garantir une intégration harmonieuse et une cohabitation avec les activités déjà présentes sur le territoire, des échanges préliminaires ont lieu avec des représentants des deux carrières (Heidelberg et Garandau).



Les études en cours permettront d'identifier les enjeux à prendre en compte notamment les notions de cumul des activités.

Question : L'implantation du méthaneur aura-t-elle une influence sur les prix de l'immobilier ?

Constant Delatte, Quelia, qui a mené une étude pour le département de Seine-et-Marne sur l'impact d'une unité de méthanisation sur les prix immobiliers en milieu rural, affirme que les résultats sont clairs : il n'existe aucun lien entre l'implantation d'une unité de méthanisation et le prix de vente des maisons individuelles situées à proximité. L'étude ne constate aucune influence d'une unité de méthanisation sur le marché de l'immobilier. Pour les cas analysés en Seine-et-Marne le prix de vente suit la tendance du marché local et son dynamisme. (<https://2050.eco/immobilier/>).

Gérard Liot, d'Aussac-Vadalle, ajoute que dans la commune, les prix des terrains et de l'immobilier ont fortement augmenté.

➔ Proposition d'une visite de site de méthaneur

Visite du site de Migné Biométhane

- **Date :** début octobre
- **Localisation :** Nord de Poitiers
- **Transport :** 1h30 en bus
- **Activité :** Présentation brève du site et du processus de méthanisation

Comment vous-inscrire ?

- Papier
- Sur votre smartphone

Constant Delatte, de Quelia, propose une visite d'une unité de méthanisation présentant des caractéristiques similaires, afin de mieux comprendre son fonctionnement.

Cette proposition a été plébiscitée par les élus municipaux de Aussac-Vadalle et Puyréaux, présents dans la salle. Communes, qui ont reçu une invitation par mail le 19 septembre 2024. 9 participants de la réunion se sont aussi portés volontaires et les invitations leur sont parvenues le 27 septembre. Les modalités de la visite ont été fixées après la réunion publique. La visite, sur inscription, est proposée **le mercredi 9 octobre 2024** et se déroulera selon le programme suivant :

- Départ en bus de Aussac-Vadalle à 8h00
- Arrivée à Migné à 10h00, suivie d'une visite de 2 heures
- Déjeuner offert de 12h00 à 14h00
- Retour à Aussac-Vadalle à 16h00

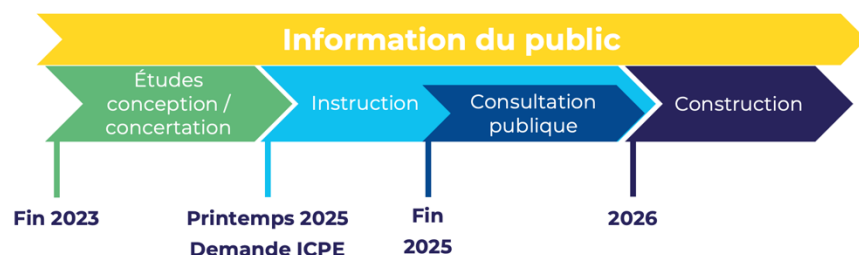
Une actualité a depuis été publiée sur le site Internet du projet pour inviter les personnes volontaires à s'inscrire :

<https://cve-nord-charente.fr/visite-methaneur-mignebiomethane/>

Conclusion

Le calendrier du projet

Réunion publique
11 septembre 2024



92



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

Lors de la réunion, plusieurs participants ont souhaité connaître l'avis des élus sur le site d'implantation.

Gérard Liot, maire d'Aussac-Vadalle, explique que le projet a été présenté en conseil municipal en juin 2024. Cependant, aucune délibération n'a encore été adoptée, afin de donner aux acteurs locaux la possibilité de se forger une opinion éclairée sur ce projet territorial.

Il estime qu'il est important de laisser le temps à la concertation de se dérouler et aux porteurs du projet d'éclaircir les différents enjeux identifiés. Il assure que les élus locaux restent vigilants quant au devenir du projet et souhaitent comprendre les tenants et aboutissants avant de se prononcer. Pour l'heure, il considère que la démarche semble réfléchie au regard des arguments présentés, et que la présentation du fil conducteur de la démarche montre que les porteurs du projet semblent de bonne foi en souhaitant engager cette discussion.

Il ajoute qu'il est important de saisir les opportunités qui se présentent, que ce soit avec l'organisation de cette réunion publique ou par le biais des outils d'information et des événements à venir, afin d'assurer le suivi du développement du projet.

Il précise que la décision ne repose pas uniquement sur lui et encourage ses collègues élus à partager leurs impressions initiales et à participer au dialogue notamment à la visite d'un site.

Laurent Vidal, 1^{er} adjoint à la mairie de Puyréaux, prend alors la parole pour saluer l'initiative des porteurs du projet. Il souligne l'importance de soutenir les projets locaux, menés par des personnes qui vivent sur le territoire et qui sont pleinement conscientes de son impact. Plutôt que de remettre en question la démarche, il estime qu'il est plus pertinent de comprendre comment les porteurs souhaitent être accompagnés. Selon lui, c'est le devoir des élus de leur accorder confiance, de les soutenir et de les accompagner, d'autant plus que ces derniers s'engagent activement à impliquer les acteurs locaux dans le projet.

Constant Delatte, Quelia, clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participants, soulignant le climat favorable à la réflexion et aux échanges ouverts et cordiaux. Ce format a permis à chacun de s'informer sur le projet tout en exprimant ses attentes, réserves ou interrogations aux porteurs du projet. Les participants ont été actifs, tant à l'oral que via Slido, avec 18 personnes connectées et une dizaine de questions posées.

Il est désormais essentiel de poursuivre l'information et les échanges lors des prochaines étapes. Le dialogue et l'information vont se poursuivre et les porteurs du projet invitent les habitants et les élus ou associations à faire part de leurs remarques et leurs interrogations vis-à-vis du projet via le site internet ou l'adresse mail mises en place :

Site Internet : <https://cve-nord-charente.fr>

Adresse mail : coopdemansle@cve-nord-charente.fr



Annexes

➔ Annexe n°1 : Feuille d'informations municipale de la commune de Aussac-Vadalle datant du 28 juin 2024



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE
Feuille d'informations municipales
N°274 du 28 juin 2024

Résidence Senior :

Le projet de résidence senior se concrétise et les travaux de terrassement viennent de commencer. Il s'agit pour cette première tranche de réaliser 4 logements et une salle d'activités partagées. Les logements seront disponibles à partir de mai 2025. Le coût de la réalisation est de 597 000 € TTC pour la première phase. Pour la première tranche l'ensemble des aides accordées est de 308 816 €, les fonds propres de la commune sont de 108 135 € et le solde est financé par un Prêt Logements Sociaux (PLS) de 180 000 €. Le remboursement du PLS est couvert par les loyers.

Bruits de voisinage :

L'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 20 avril 1999 règlemente les dispositions concernant les bruits de voisinage. En dehors des activités professionnelles, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, etc., ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes : les jours ouvrables : de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ; Les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00. Il faut bien sûr faire preuve de tolérance au regard des contraintes météo et des impératifs de chacun, dans la mesure où il n'y a pas de caractère répétitif à ces travaux.

Département de la Charente : Coup de pouce pour les vacances 2024

Le Département de la Charente vous informe que le dispositif Coup de pouce pour les vacances est reconduit pour les vacances d'été 2024. Pour tous renseignements complémentaires : www.lacharente.fr ou par téléphone au 05 16 09 76 47 / 05 16 09 76 36.



CALITOM Sacs Jaunes :

Les très bons résultats obtenus par le déploiement du nouveau schéma de collecte (- 40% d'ordures ménagères, +15% de tri...) ont conduit Calitom à accélérer le calendrier de mise en œuvre du schéma. Cette évolution passe par l'équipement des foyers de sacs transparents pour les ordures ménagères en remplacement des sacs opaques, de bacs individuels pour les ordures ménagères et les emballages recyclables partout où cela sera techniquement possible. Calitom va fournir gratuitement des bacs à tous les administrés de la commune entre mai et décembre 2024. Afin d'éviter aux usagers des frais inutiles, il va être mis fin aux achats groupés de bacs à compter du 1er juillet prochain.

Messe de la Paroisse

Messe en l'église Saint-Pierre d'Aussac le samedi 20 juillet 2024 à 18h30.

Projet de valorisation de la matière organique porté par la Coopérative de Mansle et la Société C.V.E.

Une réunion publique est programmée par les porteurs de projet le mercredi 11 septembre 2024 à 18 h30 au Centre Socio-culturel.

Mairie 61, rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE
Tél : 05.45.20.61.60 Internet : www.aussac-vadalle.fr



➔ Annexe n°1 : Tract d'informations distribué aux habitants

Nous, agriculteurs de la Coop de Mansle et du territoire, voulons produire localement le fertilisant naturel pour nos cultures alimentaires.

Avec CVE, professionnel de la méthanisation, nous entamons une démarche pour **définir collectivement le choix du site d'implantation de cette activité.**

Engageons un dialogue constructif et partageons nos attentes et critères, en considérant l'accessibilité routière, la proximité du réseau de gaz, les besoins agricoles, et le respect du cadre de vie.



Scannez ce QR code pour accéder au site internet



Distribué par Coop de Mansle et CVE, Juillet 2024. Tous droits réservés.



Réunion publique

(sans inscription)

**Mercredi 11 septembre 2024
à 18h30, au centre socio-culturel de
Aussac-Vadalle, 70 rue de la
République**

Venez échanger avec nous !

Appel à volontaires

(sur inscription)

**Vous, habitants de Aussac-Vadalle,
Nanclars, Maine-de-Boixe et
Puyréaux, votre avis peut compter !**

**Échangeons ensemble sur le
site d'implantation**

Inscrivez-vous via le site internet dédié
<https://cve-nord-charente.fr>

Ou contactez-nous par email à
coopdemansle@cve-nord-charente.fr

Document imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

Une filière locale en circuit court pour le Nord Charente

Ensemble, réfléchissons à une implantation qui respecte notre cadre de vie !



Collecter les **matières organiques locales** non valorisées issues de l'agriculture, des entreprises alimentaires et des collectivités



Fournir un **engrais organique naturel** pour les terres agricoles du territoire



Produire du **gaz renouvelable** pour le réseau local



Traiter les **matières** par le procédé naturel de **méthanisation** qui génère **énergie et engrais**



➔ Annexe n°3 : Actualité sur le site Internet du projet



[Accueil](#) [Le projet](#) [Les avantages](#) [La méthanisation](#) [Actualités](#)

[NOUS CONTACTER](#)

AGENDA CONCERTATION | AVANCEMENT DU PROJET

Réunion publique d'information – 11 septembre 2024

AOÛT 2024

Coop de Mansle et CVE viennent à votre rencontre.

Pour informer les habitants du nord Charente, en particulier les résidents de Aussac-Vadalle, Maine-de-Boixe, Nanclars, et Puyréaux, Coop de Mansle et CVE organisent, à la demande des élus locaux, une réunion publique d'information.

Mercredi 11 septembre septembre à 18h30

70 rue de la République, Aussac-Vadalle (16 560)

Centre socio-culturel

Venez échanger avec nous !

Vous pouvez dès maintenant formuler toute question ou remarque en amont de la réunion en [cliquant ici](#).



➡ Annexe n°4 : Remarques et question posées lors de la réunion via l'interface Slido

Question text

Etes-vous bien connectés ?

Vous ne parlez pas des nuisances

Quid des prix du gaz

Et toi?

Sur le site vous listez les avantages et non les inconvénients. Quels sont ils ?

Y a-t-il eu d'autres territoires envisagés pour l'implantation de cette unité ? Et si oui lesquels ?

En ce qui concerne les nuisances possibles, vous dites souvent « quasiment » pas. Quasiment pas de bruit, quasiment pas d'odeurs, pouvez-vous être plus précis ?

Comment sont traités les déchets organiques des collectivités actuellement ?

N'avez-vous pas peur que les nitrates issus de l'épandage se retrouvent dans les nappes et donc nos robinets? (Cf sol calcaire sous 30cm de sol)

Si le sol de Charente est si « pauvre », est-il judicieux de vouloir en plus lui demander de produire de l'énergie ?

Beaucoup de projets de méthanisation ne sont pas du tout rentables et survivent grâce aux subventions publiques. Aucune crainte de ce type?

En ce qui concerne les cultures intermédiaires, n'est ce pas plus simple de cultiver des engrais verts et de les laisser sur place?

Y aura-t-il des effluents provenant de fermes-usines ?

Mais le digestat, lui, ne sera pas gratuit, j'imagine ?

Quel est l'intérêt des cultures intermédiaires par rapport aux engrais verts?

Plus les pl de la carrière !

Pouvez-vous définir ce que sont les bio-déchets ?

Quid des émissions de CO2 des camions ? Cela rentre-t-il dans vos calculs environnementaux?

Quelles sont les industries agro-alimentaires situées à moins d'1h d'ici?

Mais lors des phases de transitions entre le site et les camions : odeurs ++ ??

Tout le monde peut aussi vérifier en se rendant près d'un Methaniseur ou d'un site d'épandage, plaisir garanti (quasiment 😊)

L'hygiénisation des bio déchets est elle prévue sur le site ou sur un site déporté ou déjà existant?